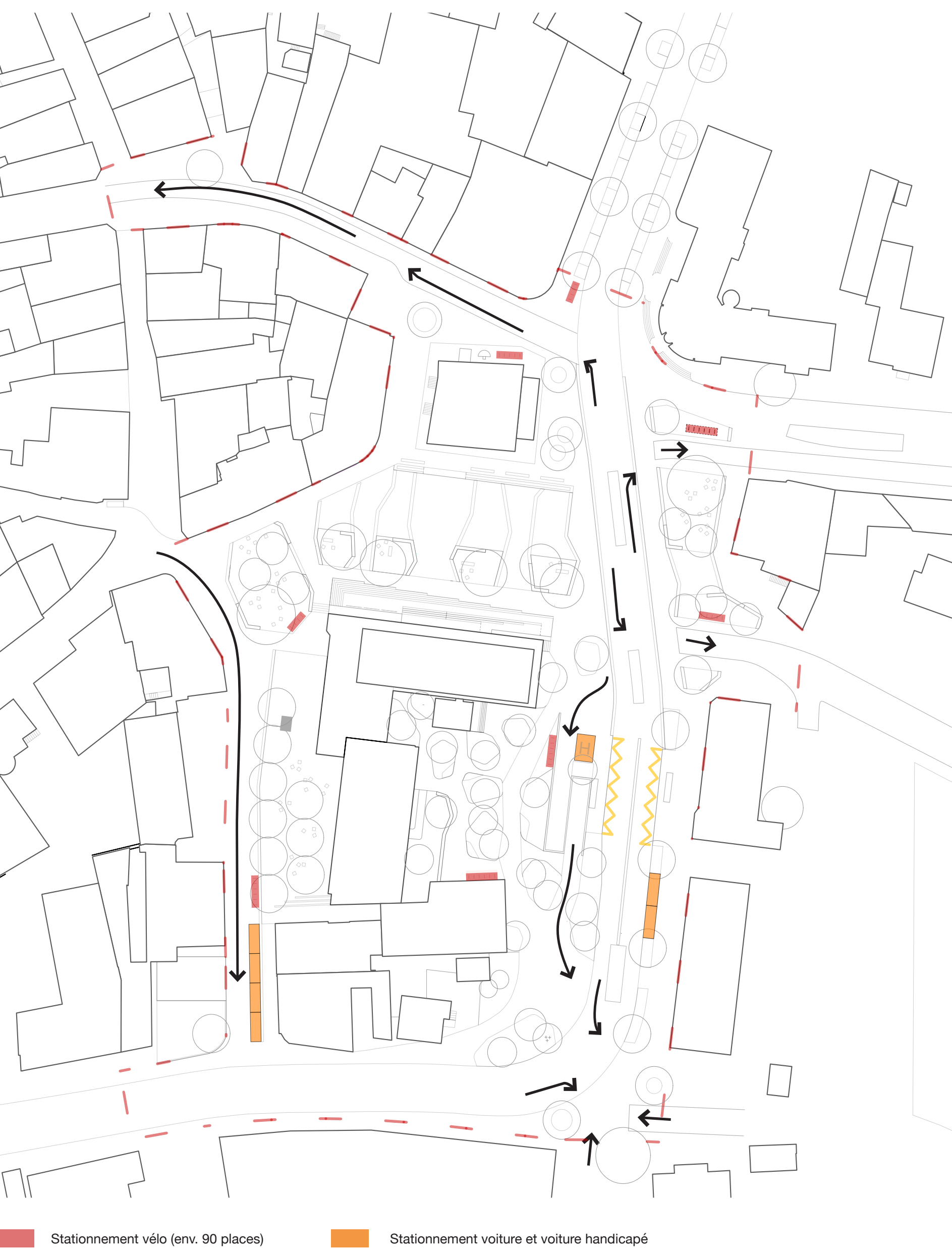


CONTEXTE TERRITORIAL ET CONNEXIONS ROUTIÈRES



MOBILITÉ ET STATIONNEMENT



PLAN GÉNÉRAL - 1/250



Introduction au contexte et au projet général

Aigle jouit d'une position stratégique entre le lac Léman et les Alpes. Cette situation lui a valu un développement touristique grandissant, amenant un grand nombre d'utilisateurs supplémentaires pour lesquels le réaménagement de la place du marché aura un impact majeur.

Bénéficiant d'une topographie marquée, Aigle est cernée par les terres agricoles et un vignoble d'exception. Ce dernier contribue à forger l'identité de la ville et participe à la renommée de la région. Le Musée vaudois de la Vigne et du Vin est d'ailleurs présent au sein des murs du château : cette caractéristique viticole a été inspirante lors de la conception du projet.

Riches de son passé, la vieille ville d'Aigle contribue activement à la valeur patrimoniale de la ville. Parmi elle se trouve le quartier du Bourg, longtemps considéré comme le centre de sa vie urbaine. Aujourd'hui, il vit encore au rythme des balades organisées pour les visiteurs et de l'ambiance piétonnière si propice aux rencontres entre ses habitants. Le projet a pour ambition de continuer à animer activement le cœur historique de la ville grâce aux aménagements proposés.

Fort de son emplacement à proximité du Bourg, la Place du Marché représente un lieu emblématique pour Aigle. Chargée d'histoire, elle a été modelée au fil du temps, s'adaptant aux besoins des usagers et aux bâtiments environnants. Son potentiel a été réduit à néant lorsque la place a été transformée en simple parking. Aujourd'hui, il est temps de lui redonner la valeur symbolique qu'elle mérite au sein de la ville. Les aménagements proposés permettent de libérer le centre de la place. Ce geste de clarification aura un impact direct sur les possibilités d'appropriation futures. Autour de cette place s'articule une diversité d'espaces, supports de la vie quotidienne.

Les propositions du projet permettent de satisfaire tous les usagers et de créer une configuration favorable à la vie en société, conviviale à chaque moment de l'année. Le futur aménagement sera générateur d'une diversité d'événements jouant un rôle culturel et social : le marché hebdomadaire, le marché de Noël, les broderies, les réunions sportives, le festival Aigle'n Music, des concerts... Mais elle deviendra aussi un lieu incitant à la déambulation, à la pause et à la contemplation. La place du marché fera parler d'elle dans la région !

La mobilité à l'échelle de la ville

La ville d'Aigle bénéficie d'un atout majeur en matière d'accessibilité : une gare CFF en cœur de ville et desservant directement la quasi-totalité des habitants et activités. Néanmoins, les particularités régionales et topographiques maintiennent encore à ce jour l'automobile comme un outil de mobilité utile, parfois indispensable. Ainsi, si la place de l'automobile dans l'aménagement peut-être grandement recontextualisée, elle ne peut pas être simplement biffée.

Si les aménagements retenus doivent être conçus pour répondre aux besoins des 20 à 30 prochaines années, ils ne doivent pas moins répondre aux besoins actuels. Afin de ne pas construire l'après-demain avec les normes d'avant-hier, le projet d'espace public se doit d'être évolutif.

Traitement de l'avenue Chevron

Le réaménagement d'une place historique, bordée d'une route cantonale, se heurte brutalement aux contraintes précitées. Ce qui est impossible aujourd'hui pouvant devenir la norme demain, l'aménagement de l'avenue Chevron est pensé de manière à être compatible avec plusieurs régimes de vitesse : du 50 km/h actuel à la zone de rencontre future. Elle est équipée de bordures basses (4cm) et biaisées afin structurer l'espace de circulation tout en maximisant la perméabilité transversale. À son arrivée sur la place du Marché, l'avenue est placée sur un seuil indiquant à l'automobiliste la particularité du secteur qu'il traverse. Afin de garantir un confort de traversée optimale pour les piétons et les cyclistes, quel que soit le régime de circulation de l'axe, une bande centrale de 2m de largeur est prévue entre les voies de circulation. Cette bande répond également aux fonctions nécessaires de présélection en direction du parking Chevron, de refuge pour les cycles obliquant à gauche et de support de signalisation.

Les rues perpendiculaires sont déclassées et les déplacements à pied rendus prioritaires par réalisation de trottoirs traversants. La possibilité de tourner-à-gauche depuis la rue du Collège est supprimée pour les voitures.

Transports publics

Les arrêts de bus sont placés de manière lisible, face à face, au sud de la Place du Marché et en contact direct avec celle-ci. Conformément à la demande, ils sont prévus sur chaussée. Seuls les cycles pourront devancer un bus à l'arrêt.

Il est également proposé de profiter de la création d'un nouveau point de croisement sur la ligne Aigle-Leysin pour créer un quai central, conforme à la L'Hand, et de réaménager de la partie Ouest de l'avenue des Ormonts. Ceci permet également de recaler l'axe de la voie au bout de l'avenue Colomb et de diminuer les conflits avec les autres usagers.

Le quai présent sur l'avenue du Chamossaire est également surélevé pour améliorer le confort d'accès des personnes à mobilité réduite.

Vélos

Le périmètre de projet constitue autant un lieu d'échange que de passage pour le trafic cycliste. L'accent a ainsi été mis sur le stationnement et la liberté de mouvement. Des arceaux sont répartis dans l'espace public et non concentrés en un point. Des contresens cyclables sont prévus sur l'avenue du Cloître et l'avenue du Chamossaire. La possibilité de tourner-à-gauche depuis la rue du Collège sera également maintenue pour les cycles.

Piétons

La perméabilité piétonne est un élément essentiel du projet. Sans passer par une zone de rencontre, elle est garantie par un repositionnement des traversées piétonnes sur les lignes de désir. La traversée centrale de la place est doublée afin de marquer le caractère particulier du lieu et répondre aux besoins des flux diagonaux.

Régimes de circulation

Dans l'attente d'une éventuelle possibilité de création de zone de rencontre sur route cantonale, la limite générale est maintenue sur l'avenue Chevron. Les axes secondaires sont tous maintenus ou placés en zone 30.

La place du Marché devient intégralement piétonne, avec possibilité de circulation pour les cycles et les livraisons.

La rue Plantour est aménagée en zone de rencontre. La zone débute sur le haut de la rue du Midi et régle la circulation sur la place des terrasses.



LA PLACE DU MARCHÉ, UN NOUVEAU COEUR DE VILLE

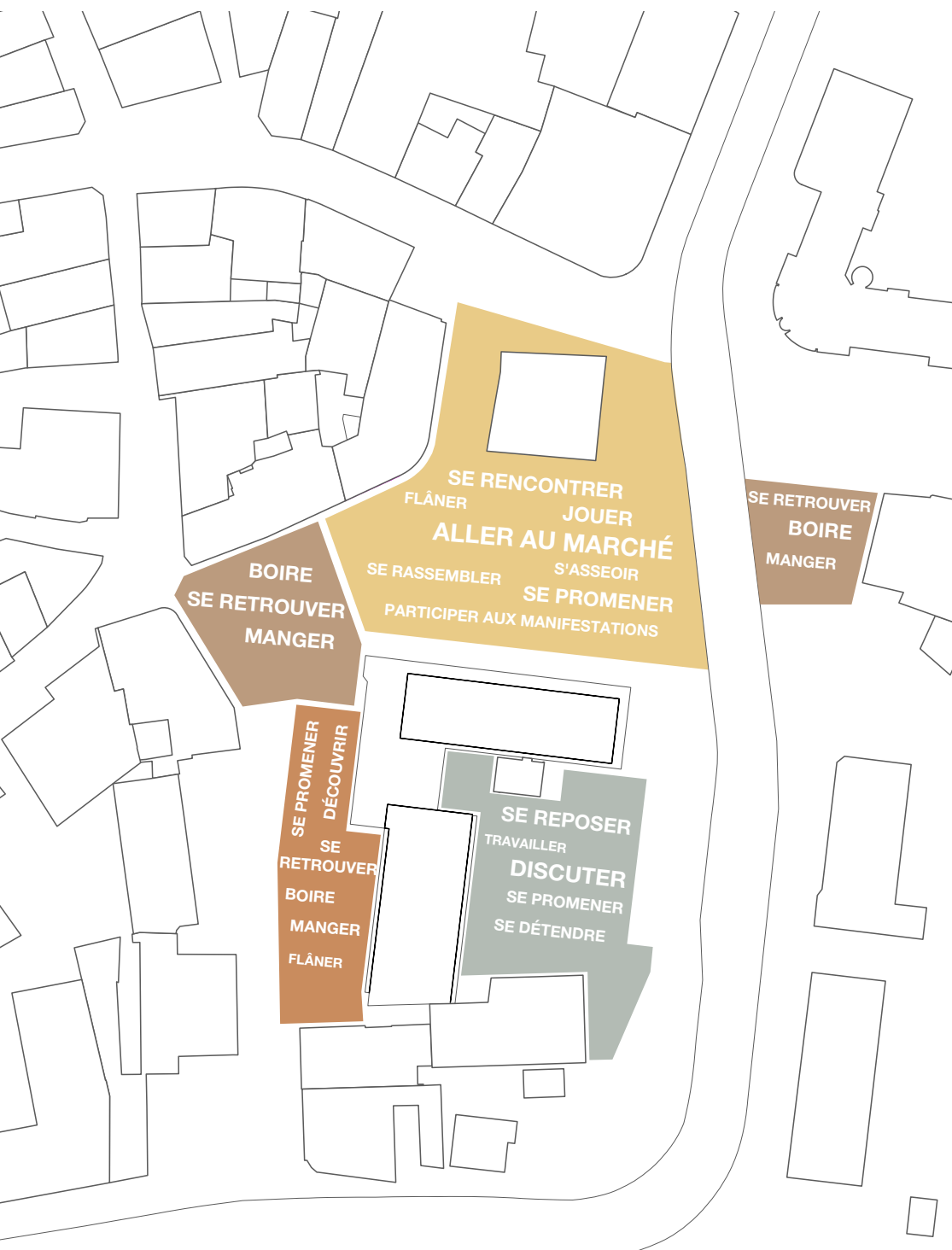
Révéler le centre



Habiter et traverser la place



USAGES



- la Place du Marché
- la Placette «Guinguette»
- les Places des Terrasses
- le jardin de la Mairie

Une place, des emplacements.

Il est manifeste que le bâtiment de l'Hôtel de Ville opère comme séparateur plutôt qu'unificateur du centre d'Aigle. Fort de ce constat, il nous est apparu plus pertinent de différencier des qualités d'emplacements afin de créer des intensités, intimités et ambiances adaptées à des usages spécifiques. Ainsi, chaque « emplacement » a son caractère propre, qui est décrit à la suite. L'élément qui lie ces emplacements est l'enrobé bitumineux urbain qui rend fluide la transition d'un lieu à l'autre.

La Place du Marché

La Place du Marché est large et généreuse. Sa légère déclivité suggère une tribune d'amphithéâtre et oriente le regard vers le filet d'eau et la maison Chevron. Le parcours de l'eau proposé sur la place définit symboliquement un territoire : son lit est marqué par un creux minime de quelques centimètres et œuvre davantage comme une marque visuelle qu'un obstacle physique. C'est la « Place identitaire » liée au bâtiment communal incarnant la gouvernance de la ville d'Aigle. Cette place est aussi la « Porte de la Ville » en tant qu'ouverture à l'Est qui invite au cheminement amenant jusqu'à la rue Farel, accompagné par le filet d'eau qui tire un trait d'union avec le quartier de l'autre côté de la route cantonale.

La Place des Terrasses

Cette place fonctionne comme un îlot charnière distribuant les parcours et marquant de sa présence un volume qui contient et clot la Place du marché. Son ambiance est celle des rencontres, de repas ou d'apéritifs liés aux commerces avoisinants.

La Placette «Guinguette»

Cette place est plus en retrait, comme prise sous la protection du bâtiment de l'Hôtel de Ville. Sa nature est plus intime, calme et moins exposée. Elle évoque une ambiance de place de village avec la présence dense et intime de ses arbres, qui créent une canopée protectrice. La tour des pompiers lui confère son identité, surtout la nuit avec son éclairage qui fait office de balise.

Le jardin de la Mairie

Le dernier emplacement est le Jardin de la Mairie, directement attaché à l'arrière du bâtiment de l'Hôtel de Ville et dont la principale fonction est d'offrir à ses employés un lieu d'aération et de pause. Ce jardin a un caractère semi-public et induit le silence et le calme.

CONCEPT VÉGÉTAL GÉNÉRAL



- les arbres de place
- les arbres remarquables
- les cépées «événements»
- les cépées du jardin de la Mairie
- l'alignement routier
- le mail d'arbres

Concept végétal général

Les différentes typologies de plantation proposées sont propres à chaque emplacement et participent à la création d'une diversité d'ambiance au sein du périmètre de réflexion.

- La Place du Marché est bordée par cinq arbres au développement majeur (1). Ces sujets arborés articulent la partie Sud de la place. Avec une hauteur d'environ 20m à terme, ils sont à l'échelle du bâtiment de l'Hôtel de Ville. Plantés dans des fosses continues, ils structurent l'espace et permettent d'apporter un ombrage naturel aux usagers qui s'installent sur le mobilier présent au pied des troncs. Ils valorisent la Place du Marché grâce à leur feuillage et le dessin de leur tronc, leur présence utile et monumentale à la fois permet la mise en valeur du bâtiment de l'Hôtel de Ville et participent activement à l'identité du nouvel espace public.

- Les Places des Terrasses accueillent deux typologies d'arbres. Un arbre isolé caduc est présent (2), il s'agit d'un élément repère de l'aménagement. Planté dans des conditions optimales, il sera amené à atteindre une hauteur considérable et sera un élément central du futur paysage urbain. Pour l'accompagner, un groupement de conifères (3) seront plantés dans la même pastille que l'arbre repère. Plus petits, avec des couronnes basses et une présence végétale hivernale grâce à leurs aiguilles persistantes, ces conifères habilleront les terrasses au fil de l'année. Ils constituent un repère sous lesquels pourront s'installer les usagers des commerces de la place.

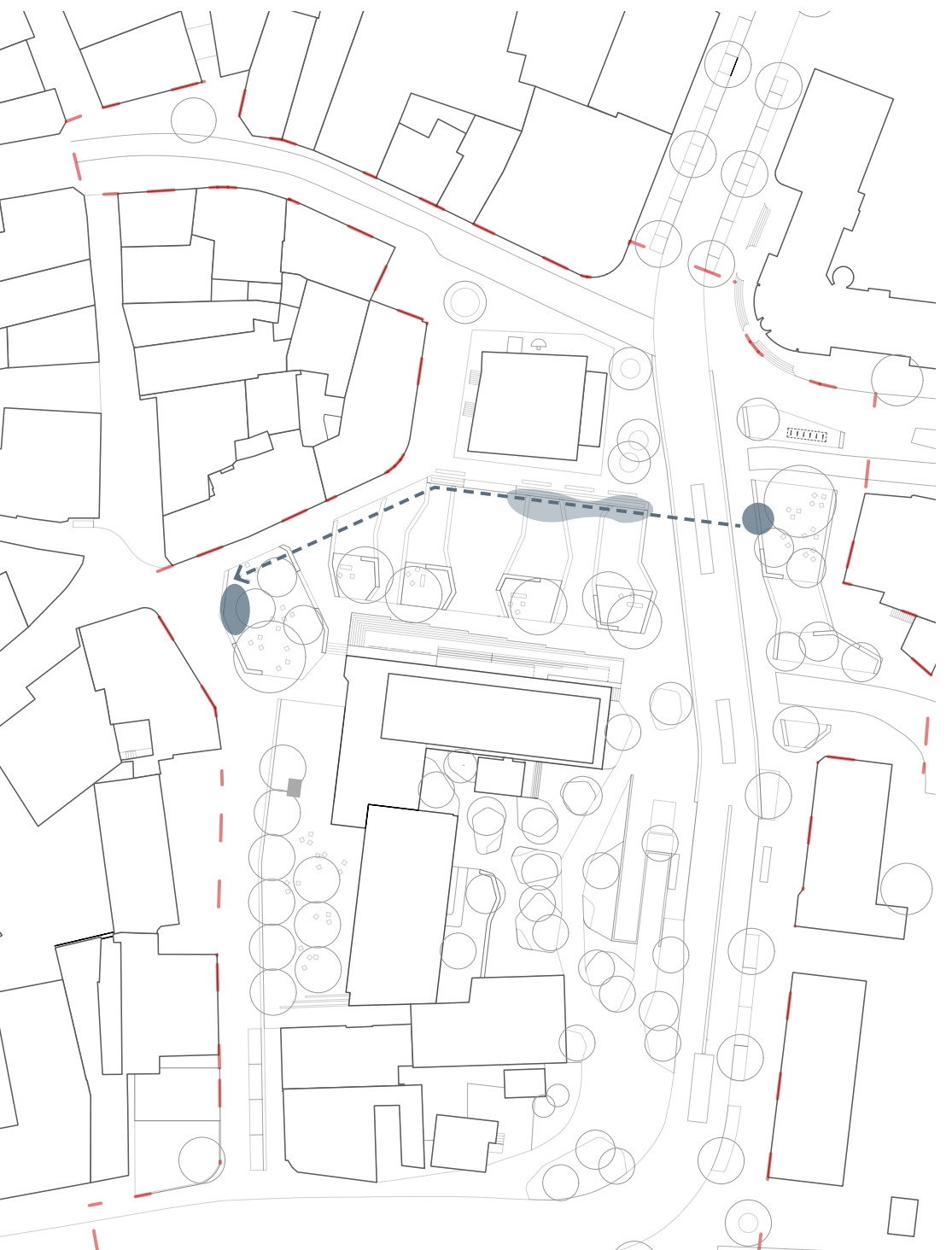
- Autour de l'ancienne maison de ville, de grandes cépées aux floraisons remarquables (4) viendront animer et égayer le parvis du bâtiment.

- Quatre arbres tiges (5) plantés le long de l'avenue Chevron constituent un alignement apportant une présence végétale le long de la route.

- Un mail d'arbre (6) est créé pour ombrager, structurer et intimiser la Placette «Guinguette».

- La scénographie végétale proposée pour le Jardin de la Mairie (7) est caractérisée par la présence d'arbres et d'arbustes en cépées. Sous ces sujets aux troncs très travaillés viennent s'installer de nombreuses plantes arbustives et vivaces, aux feuillages foncés et denses. Le caractère intime de ce lieu semi-public est donné par ces poches végétales dans lesquelles les usagers peuvent s'immerger et s'installer le temps d'une pause.

EAU

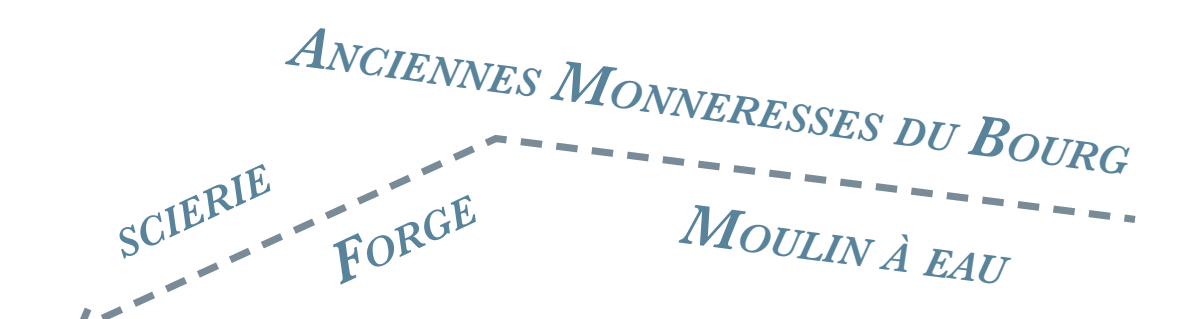


- le fil de l'eau
- les fontaines
- l'eau ludique

La relation à l'eau

La mise en place d'un tracé d'eau partant de l'Est, de l'autre côté de la route cantonale, pour finir à la Place des Terrasses est un rappel des ANCIENNES MONNERESSES DU BOURG qui étaient une canalisation provenant de la Grande Eau. Cette force vive permettait, avant la venue de l'électricité, d'être transformée en une force mécanique (moulin à eau) pour des fabriques aussi diverses que des scierie, forge, moulin, filature, teinturerie, etc.)

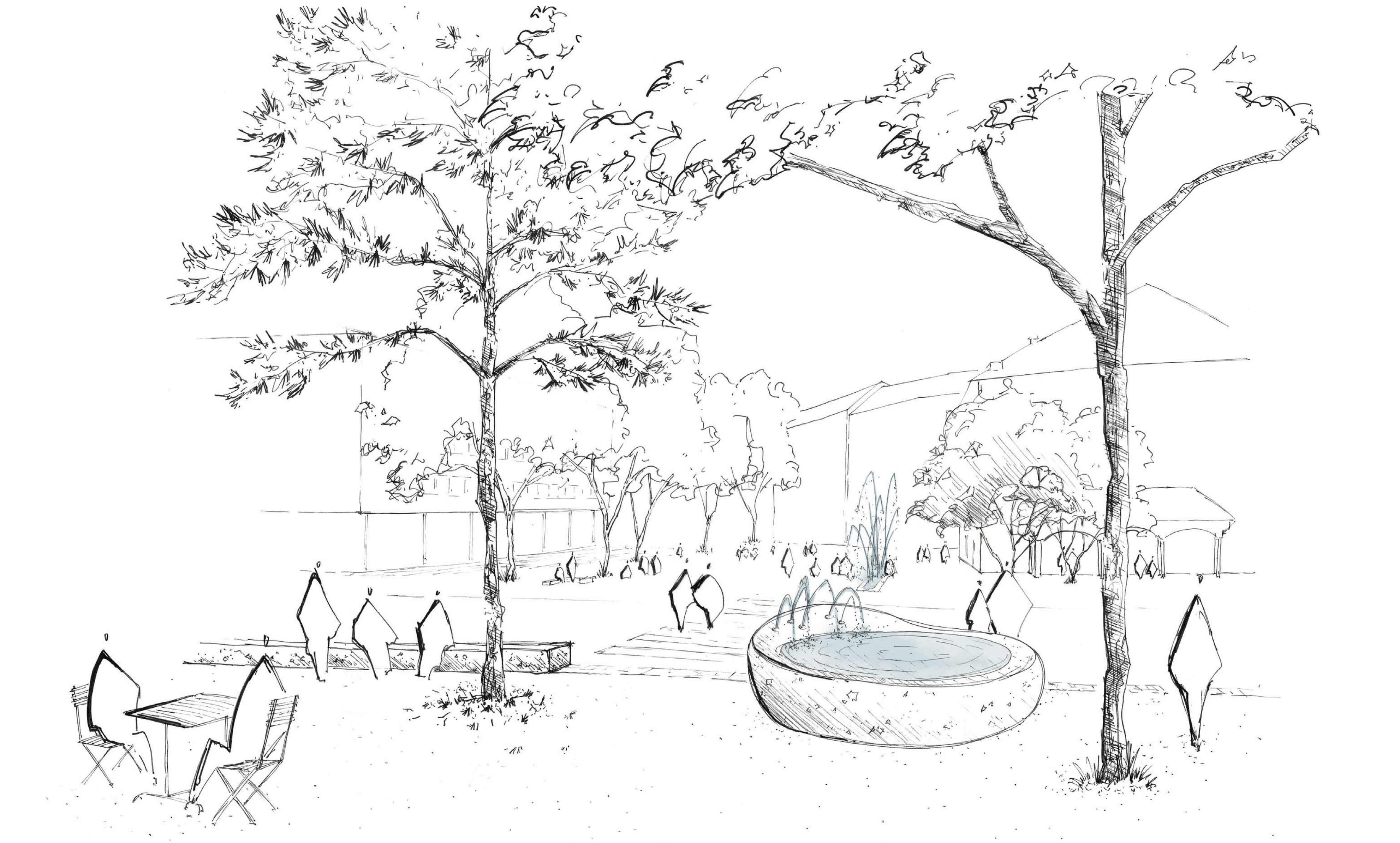
Nous voulons rappeler discrètement ces activités ainsi que la présence ancienne de ce canal au centre d'Aigle en les inscrivant (gravés en creux dans la pierre du lit de l'écoulement) dans le cours d'eau proposé, avec une typographie rappelant celle des cartes d'état-major de Suisse, avec leurs lettres cursives avec serifs.



Une des particularités d'Aigle est la présence des fontaines qui jalonnent dans le temps et l'espace son territoire. Nous prolongeons cette tradition d'une façon contemporaine avec le système proposé qui tire un trait entre la nouvelle fontaine à l'Est, de l'autre côté de la route cantonale, et celle qui le termine, à la Place des Terrasses.



MISE EN VALEUR DU FIL DE L'EAU



L'eau ludique, la mise en scène de l'histoire du lieu



Sechseläutenplatz, Zürich (Vetschpartner)



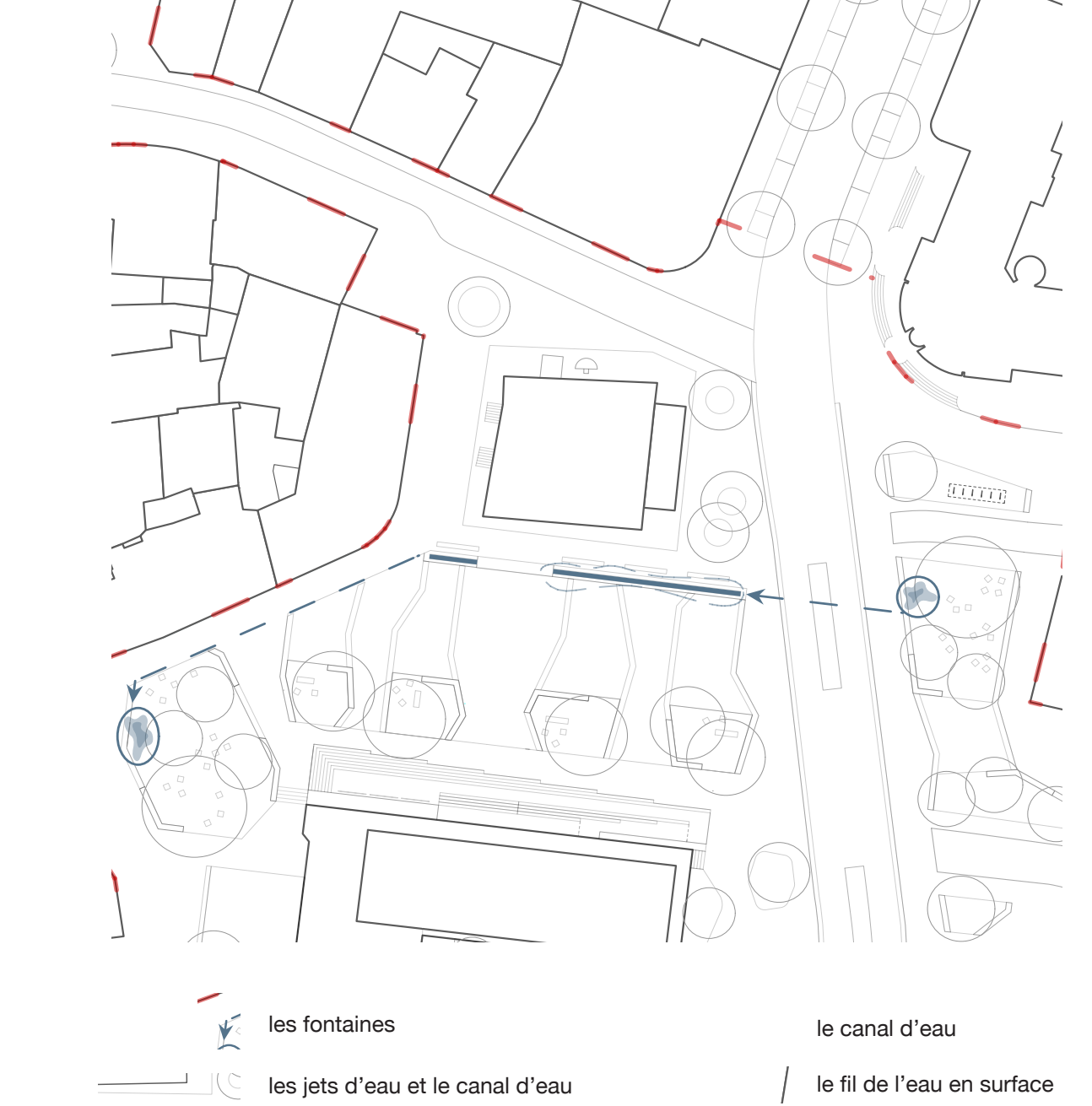
Sovereign Squareeds, United Kingdom (re-form landscape architecture)

Ola Square, Denmark (MASU Planning)



Wohnsiedlung Buchegg, Zürich (Studio Vulkan)

L'eau ludique



Põlva central square, Estonie (H. Rebane, E. Metusala and K. Kuldskepp)

L'eau météorique



Le projet propose une mise en valeur de l'eau sur l'ensemble de la place du marché. En réalité, deux degrés d'intervention prendront place au sein du projet :

- La gestion de l'eau ludique, en surface. Afin de rendre accessible la présence de l'eau et d'en faire profiter tous les usagers, nous avons mis en place plusieurs interventions. La ville d'Aigle recense une quarantaine de fontaines, un itinéraire touristique a même été créé afin de les faire découvrir aux usagers. Le projet souhaite s'inscrire dans cette dynamique en proposant deux nouvelles fontaines, destinées aux usagers de la place. Leurs caractéristiques seront décrites par la suite.

Afin de rendre l'eau ludique, un système de jets d'eau prendra également place devant le bâtiment de l'Office du tourisme. Ces jets seront attrayants pour les enfants et participeront activement à l'animation du site.

À l'ensemble de ces interventions s'ajoute un fil d'eau visible qui traversera la place et structurera l'aménagement.

- La gestion de l'eau météorique. Tirant parti de la pente naturelle de la place, l'eau de ruissellement sera naturellement dirigée d'Est en Ouest. Des caniveaux seront discrètement installés dans la pente, épousant le marquage au sol de la place et permettant une récolte régulière des eaux de ruissellement.

En parallèle, l'eau sera également dirigée dans les fosses de plantation des arbres majeurs de la place. L'eau de pluie n'est ainsi plus considérée comme une contrainte à gérer, mais comme une ressource indispensable et une partenaire de projet. Valoriser les eaux de pluie afin de les acheminer vers les fosses est une intervention facilement réalisable tout en étant extrêmement bénéfique à la dynamique naturelle du projet.

UNE NOUVELLE FAÇON DE PLANTER



Plantations résistantes aux changements climatiques

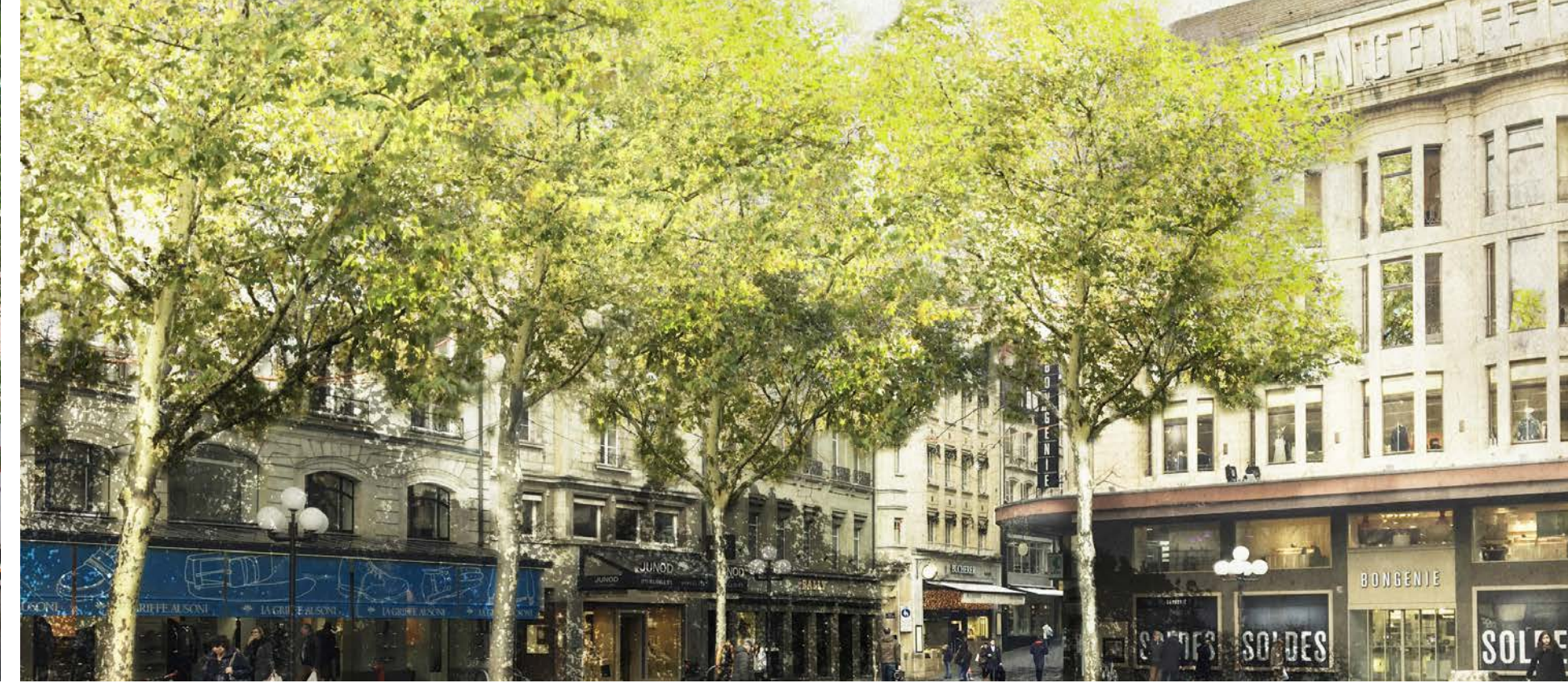
Les arbres de place



Les terrasses arborées



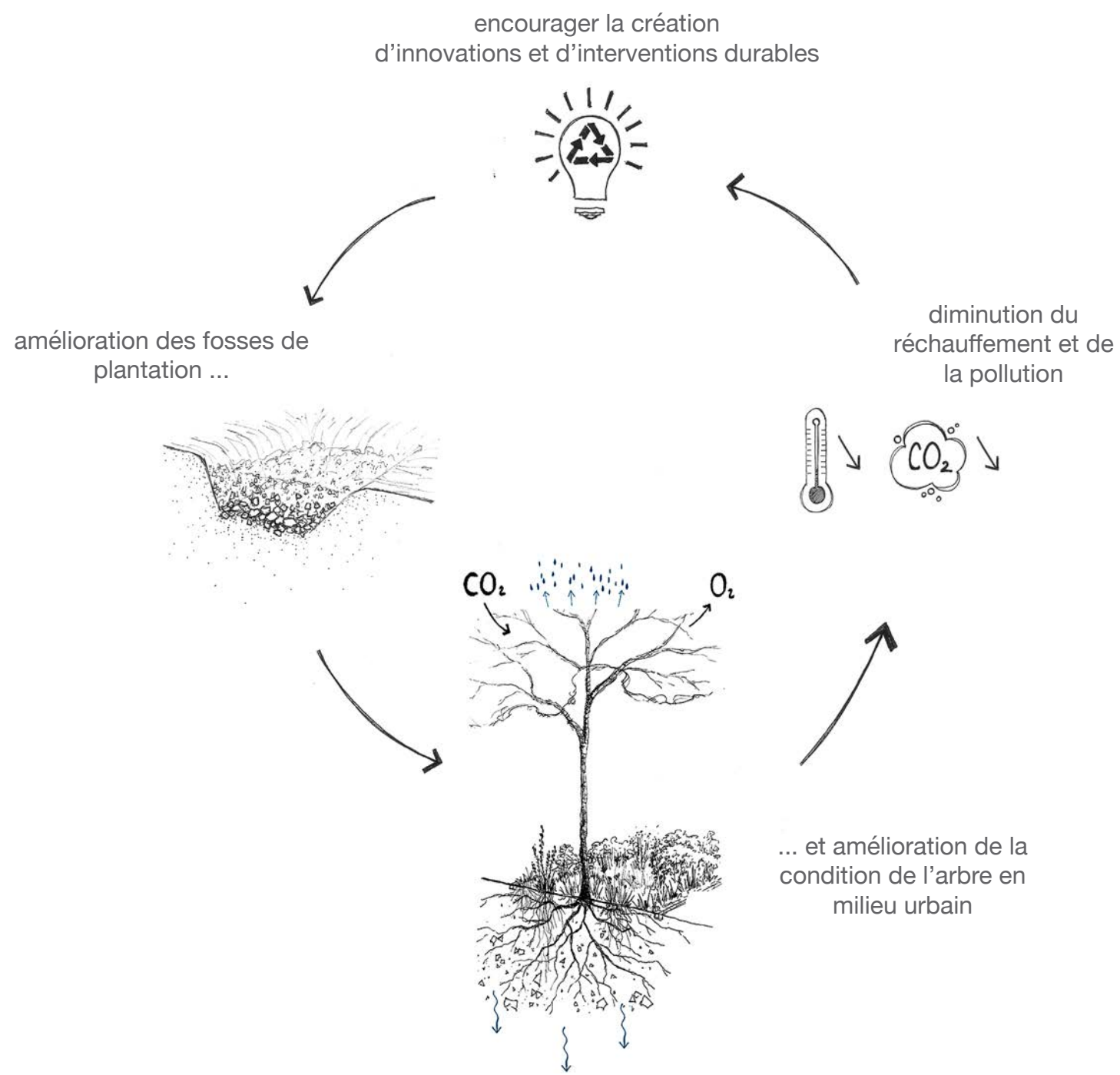
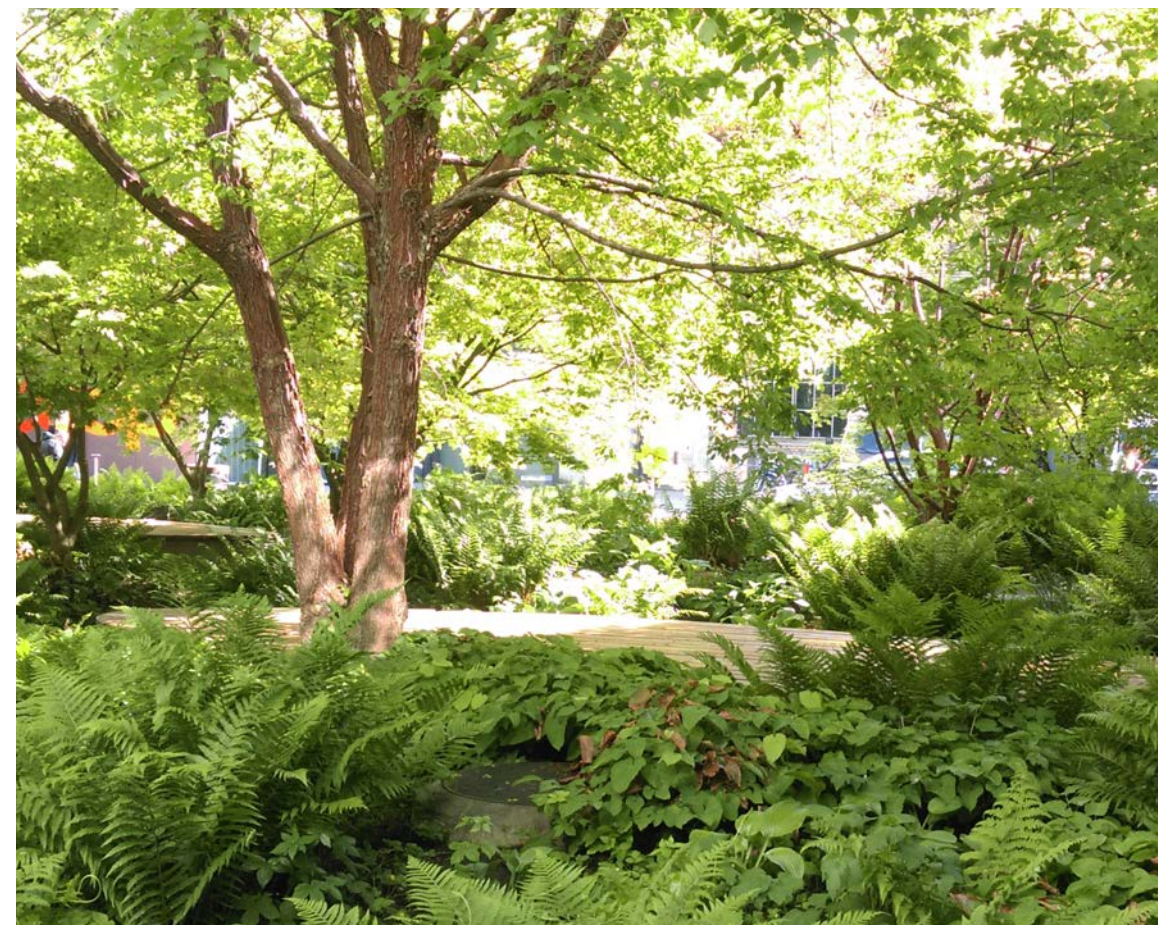
Le mail d'arbres



Les cépées évènements



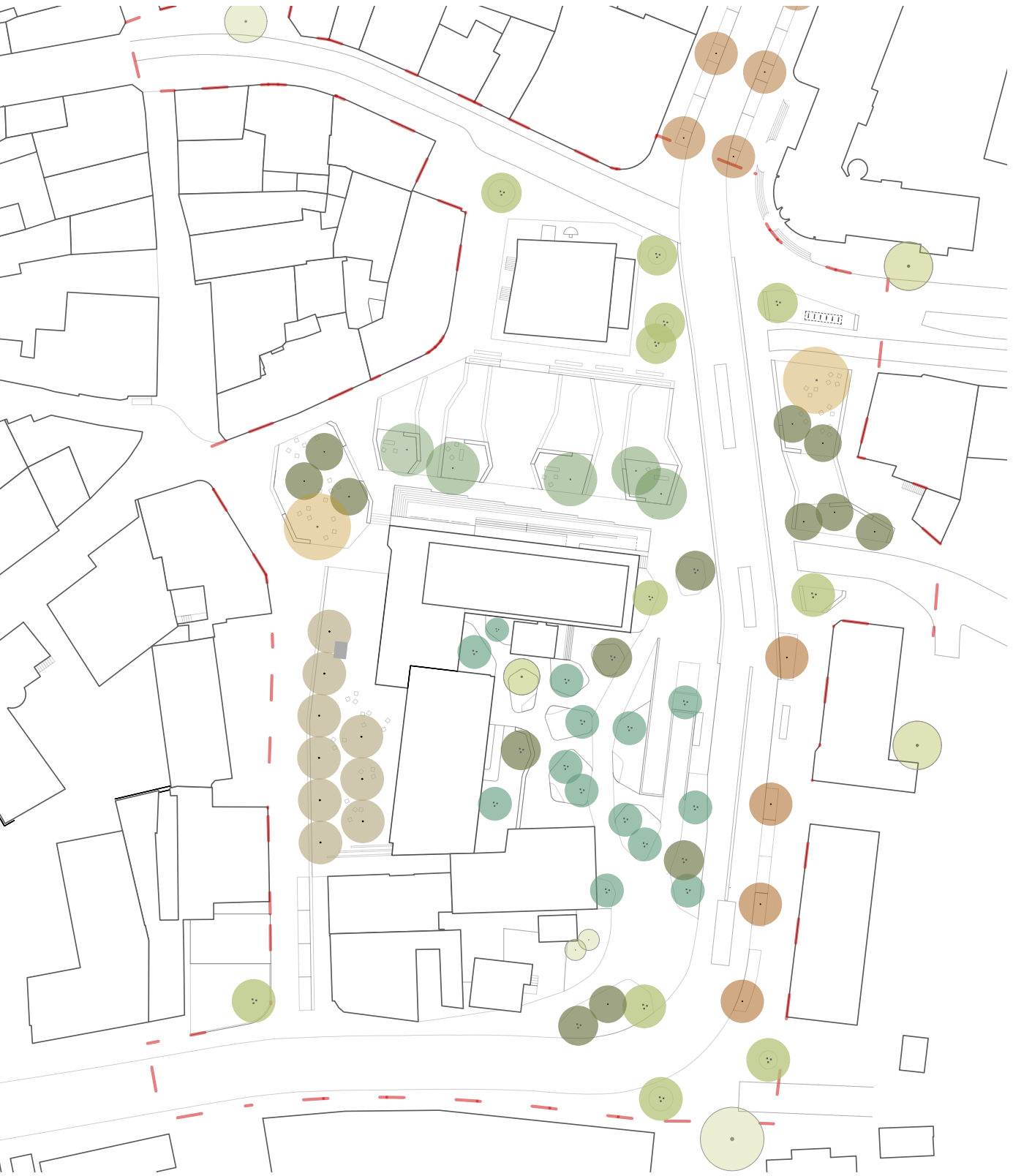
Le jardin de la mairie



Planter les arbres de demain

La nécessité de planter des arbres en ville est aujourd'hui incontestable. Mais le principal enjeu est de planter les bons arbres dans les conditions optimales, afin de s'assurer de leur pérennité durant les années à venir. Pour ce faire, nous proposons plusieurs mesures concrètes :

- Une attention particulière portée sur le choix des essences. Elles seront sélectionnées pour leur capacité d'adaptation à la vie en milieu urbain, leur résistance au changement climatique, à la pollution et aux maladies.
- La question du sol et du sous-sol est centrale. La place du marché de Aigle a la chance de bénéficier d'un sous-sol libre de tous réseaux, ce qui permettra de développer un bon système racinaire.
- La création systématique de fosses favorisant des plantations continues. Ces fosses seront constituées d'un mélange d'agréats pierreux / charbon végétal / compost, afin d'assurer le meilleur environnement possible. Il s'agit d'une nouvelle approche de constitution d'un sol ; la structure du sol est ainsi davantage poreuse et perméable afin de gérer au mieux les fortes précipitations et l'infiltration naturelle de l'eau de pluie.



- Les arbres de place  
*Platanus d'Orient (Platanus orientalis)*
- Les arbres repères des terrasses arborées  
*Tilleul commun (Tilia x europaea)* ou *Chêne chevelu (Quercus cerris)*
- Les arbres persistants des terrasses arborées  
*Pin sylvestre (Pinus sylvestris)*
- Les arbres évènements  
*Arbre de judée (Cercis siliquastrum)*
- Continuité de l'arborisation routière existante  
*Erable champêtre (Acer campestre)*
- Le mail d'arbres  
*Sophora du japon (Sophora japonica)* ou *Micocoulier de Chine (Celtis sinensis)*
- Le jardin de la mairie  
*Érable à écorce de papier (Acer griseum)*, *Érable de Montpellier (Acer monspessulanum)*, *Virglier à bois jaune (Cladrastis kentukea)*, *Chêne à feuilles de myrsine (Quercus myrsinifolia)*
- Arborisation existante conservée

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU MARCHÉ D'AIGLE

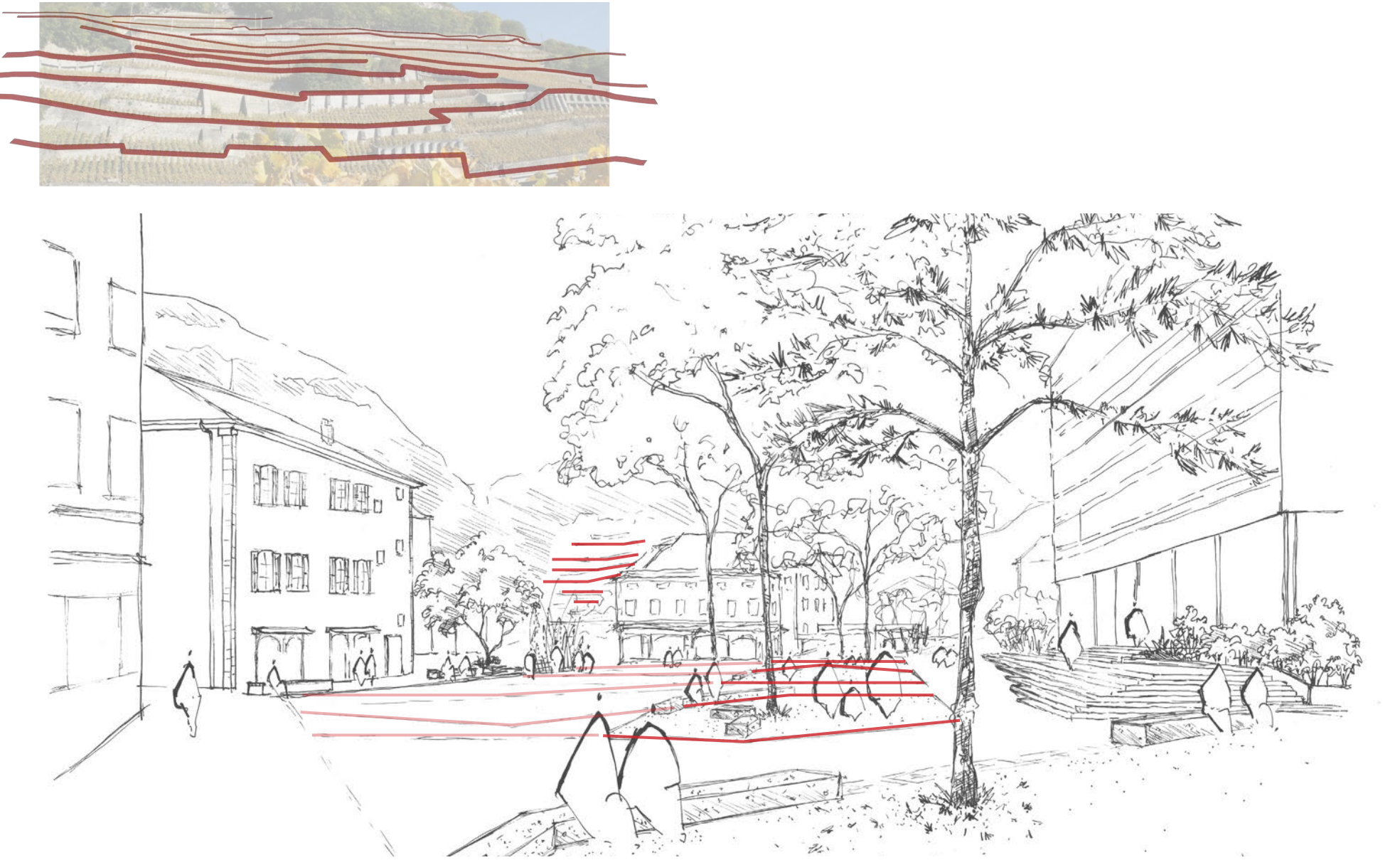
MANDAT D'ÉTUDES PARALLÈLES - RENDU FINAL

IN SITU - BPLAN - IRELAND



MATÉRIALITÉ, TÉMOIN DE L'IDENTITÉ DU LIEU

Inspiration des caractéristiques du vignoble



Références d'aménagements - le revêtement, reflet du territoire



Références de textures



La matérialité

Le projet respecte une vision durable et locale, tout en favorisant une sobriété des matériaux pour faciliter la lecture de l'aménagement. Seulement quelques matériaux prennent place au sein de l'aménagement :

- La présence de pierres naturelles définit la géométrie de la place du marché.
- Au pied des arbres, les pastilles plantées sont recouvertes d'un revêtement semi-perméable, favorisant une infiltration naturelle de l'eau.
- Les fontaines et le mobilier d'assise de la place participent à la singularité du projet. Ces éléments jouent un rôle majeur grâce à leur caractère particulier. Le béton sera utilisé comme base pour leur construction, puis des pierres de la région, provenant du lit du Rhône ou de la Grande Eau, seront installées. Recouverts de ciment puis poncés, leur surface dévoilera un jeu de textures et de teintes. Ces éléments apportent à l'aménagement une qualité esthétique indéniable, mais présente également une bonne résistance face au temps. Ces pièces de qualité participeront à l'identité du projet grâce à leur aspect original, noble et local.
- Afin d'apporter une lisibilité supplémentaire, l'enrobé bitumineux est utilisé pour unifier l'ensemble de l'aménagement et assurer une bonne accessibilité à tous les usagers.

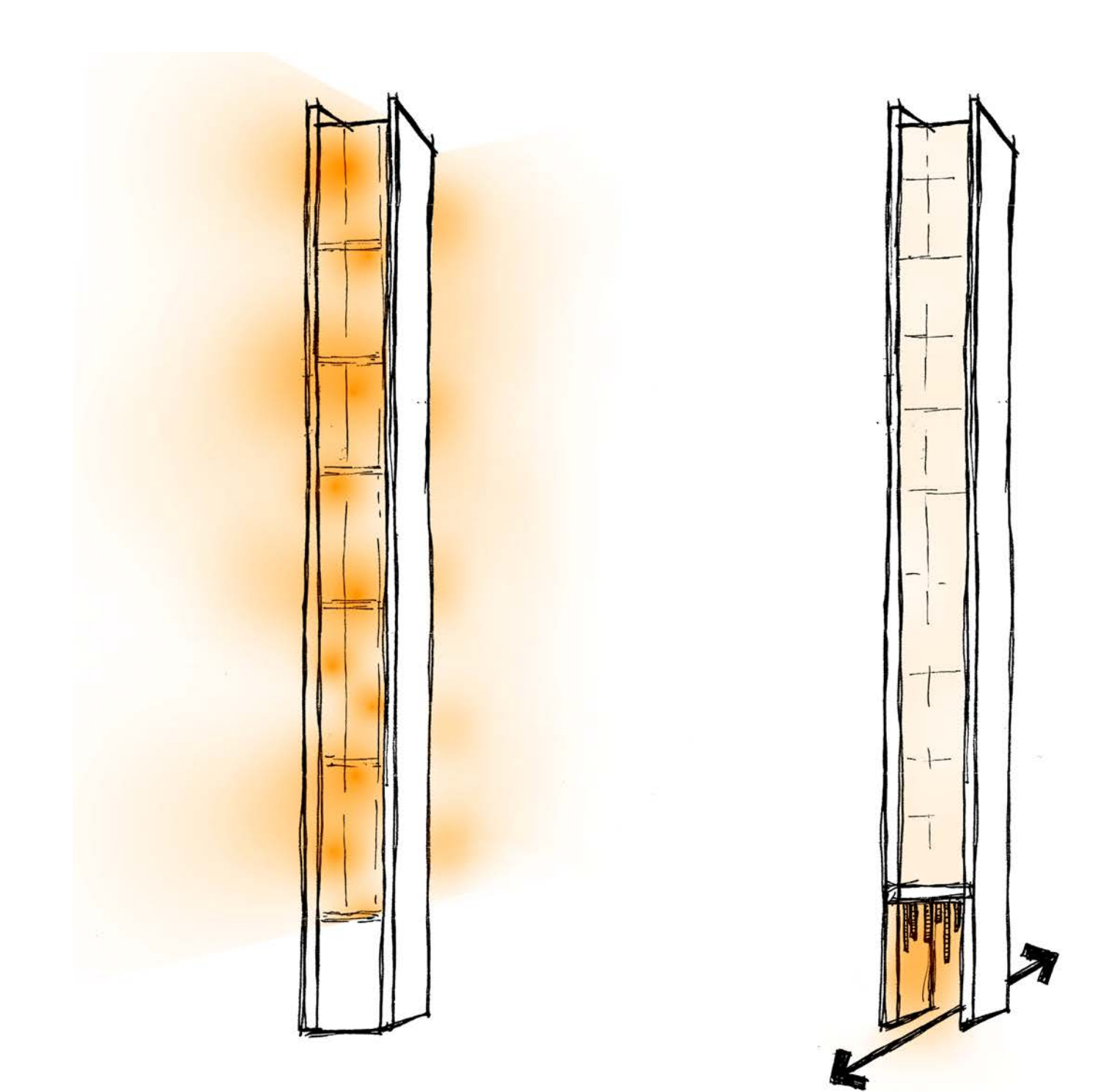


INTERVENTIONS VERTICALES & ÉCLAIRAGE

Mats fixes ou modulables



Une tour identitaire pour la ville



Les mats modulables

Au petit matin, le jour du marché, à Paris, les cantonniers plantent une forêt de poteaux au milieu des boulevards, dans les trous prévus à cet effet. Ils installent ensuite les toits-abris déroulables. Cette standardisation fait coïncider un aspect géométrique linéaire avec une dimension plus organique du trottoir. La situation passe d'un espace dégagé à, le temps du marché, celui de la profusion des stands des commerçants et des clients. Il est possible d'utiliser ces structures, de façon plus ou moins dense, pour d'autres activités éphémères.

Les mats fixes

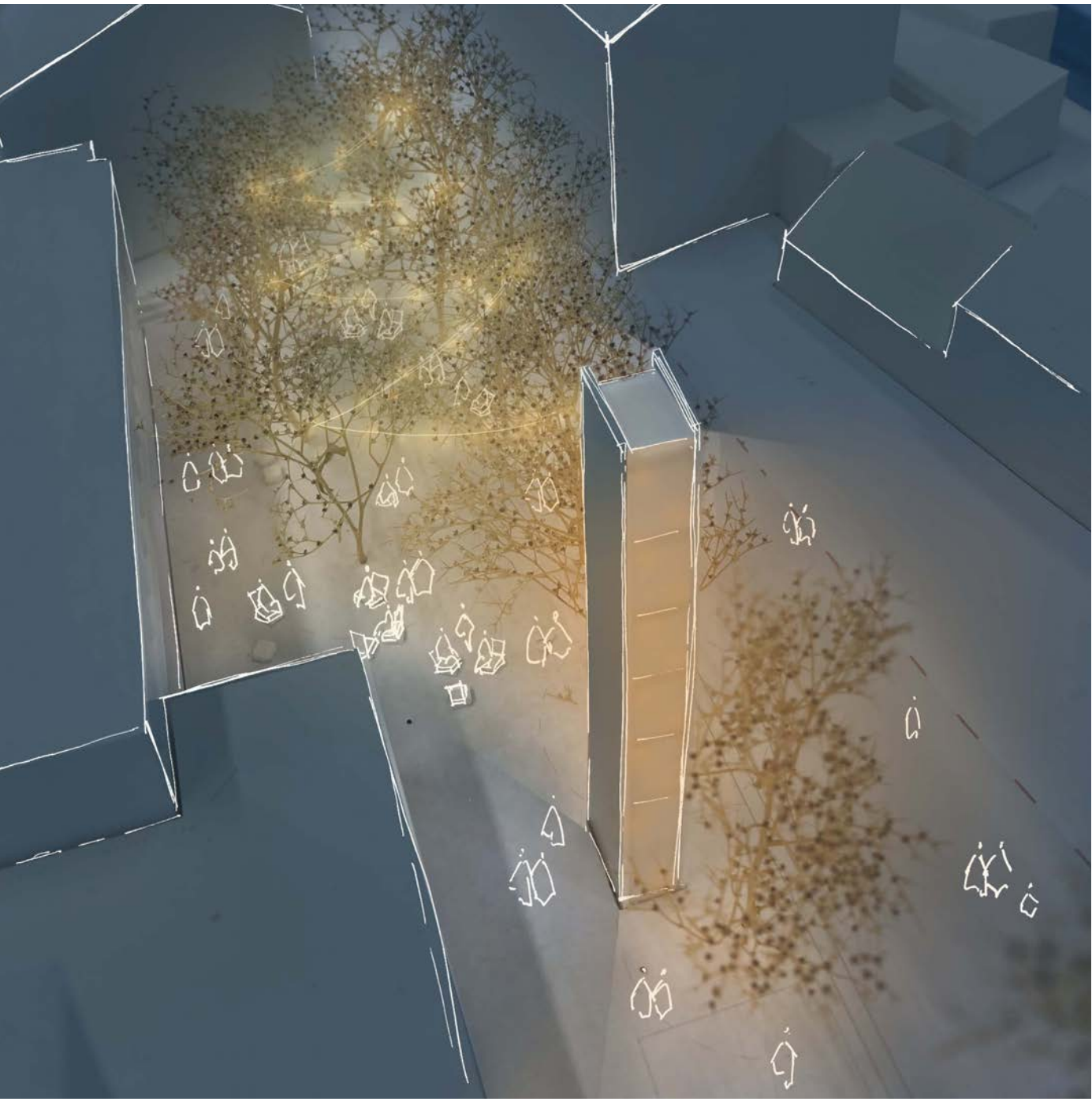
Ces mâts (8-10m de hauteur) ont pour fonction d'une part d'éclairer et, d'autre part d'indiquer le changement de nature de la zone. Leur structure et leur verticalité renvoie à celle de la tour des pompiers. Une unité chromatique sera créée de nuit grâce à ces balises.

La tour

Nous proposons que la dimension symbolique et identitaire du projet se porte sur la tour des pompiers. C'est déjà une marque forte du site, en tant que monument vertical à la forme dépouillée, avec sa fonction singulière de dispositif de séchage des tuyaux d'incendie. Mais aussi en tant qu'élément architectural lié à l'Hôtel de Ville et à son style moderniste qui sera revalorisé par la restauration. C'est dans ce sens qu'il nous apparaît vital de préserver son aspect. Il s'agit d'installer un éclairage à l'intérieur de la structure, sur toute sa hauteur. L'éclairage n'irradie pas directement à l'extérieur, car il ne s'agit pas d'en faire un phare, mais par reflet, en éclairant la structure intérieure du béton.

Allumé la nuit, ce monolithe élancé se verra loin à la ronde et deviendra dès lors identitaire à la ville d'Aigle.

Eclairage style guinguette



Exemple des bannières originales et retravaillées



Les Bannières

Les mâts servent d'attache pour le projet artistique « Bannière ». Ils sont munis d'anneaux permettant de tendre des câbles entre eux afin de fixer les banderoles et fanions qui viennent créer une ambiance « guinguette ».

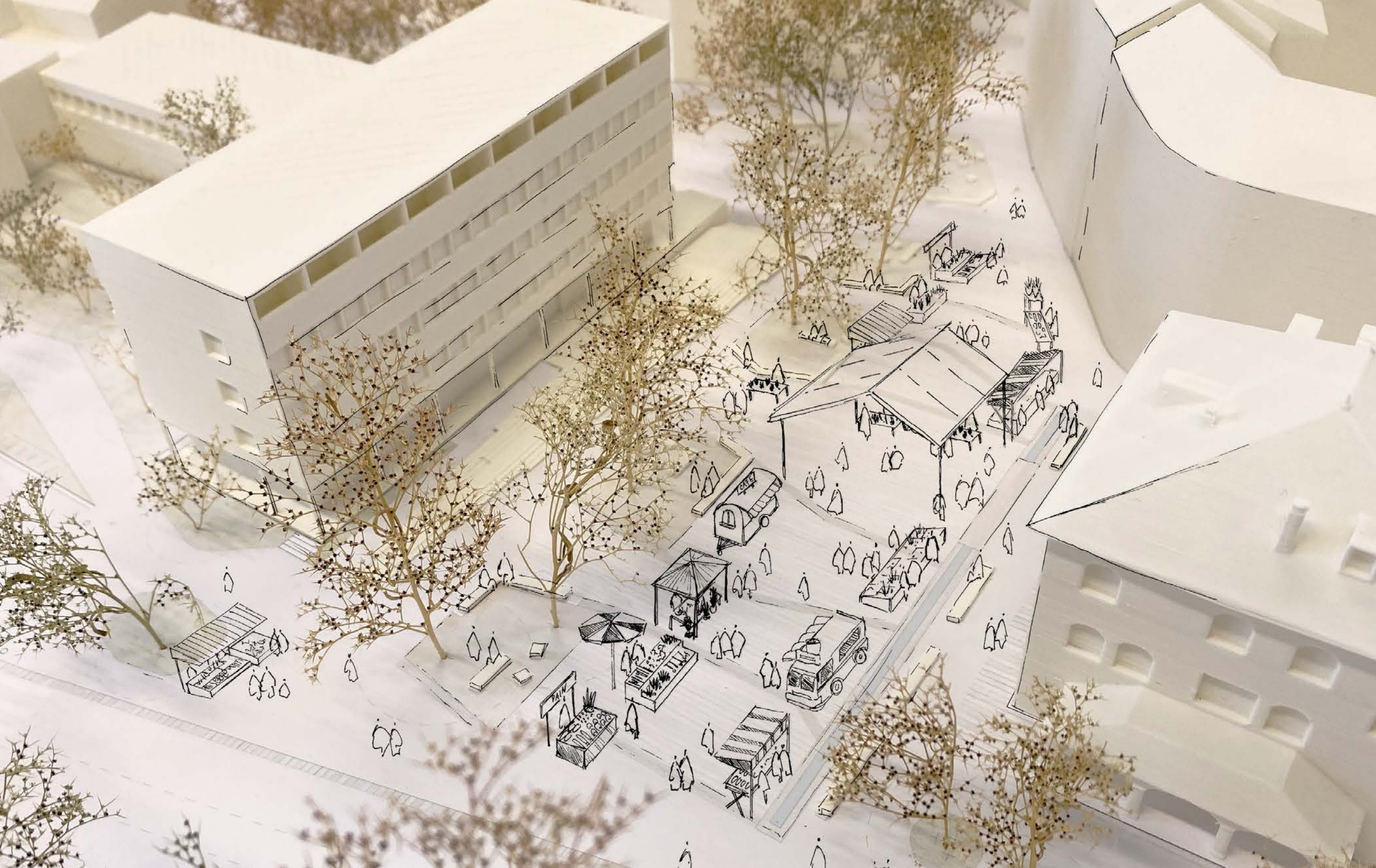
Ces mâts seront installés dans la Place des Terrasses, îlot de restauration, ainsi qu'à la Placette « Guinguette », densément arborisé et en contact intime avec l'hôtel de Ville. Le projet propose une occupation plus élevée en hauteur, qui accompagne les usagers, commerçants, etc., dans l'espace en suggérant une suspension d'enseignes animant un plan élevé à la manière libre d'un bal musette ou d'une fête foraine avec ses guirlandes et fanions.

La nature des bannières est une réinterprétation dessinée d'éléments liés à l'histoire d'Aigle, notamment ses étiquettes de vin, blasons, publicité (le train Aigle Leysin, l'eau minérale alcaline, l'office du tourisme...)

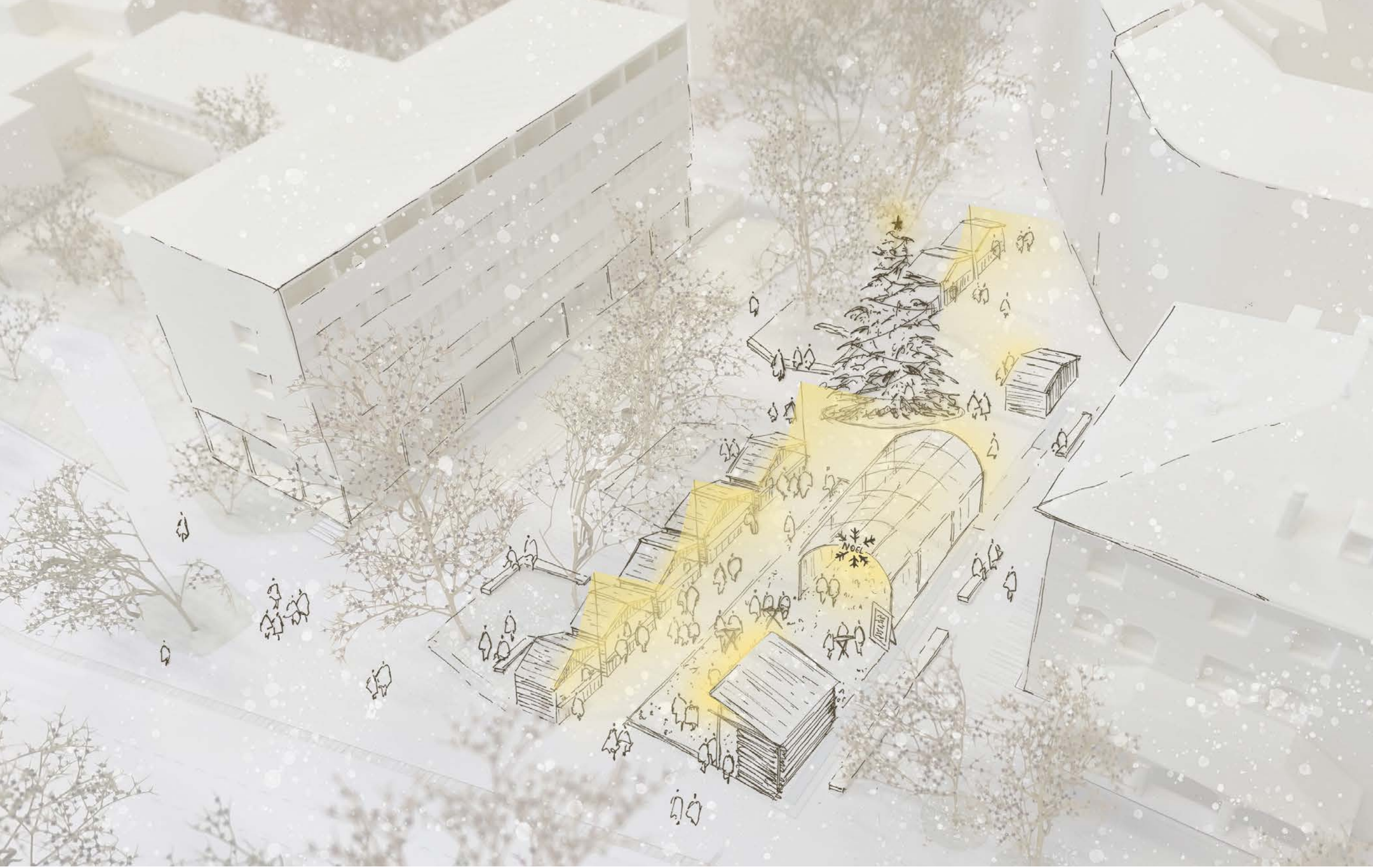


productions (parqueterie) et activités (sociétés de tir, fête du commerce...). Ces images à grande échelle (entre 120 X 80 cm) sont des esquisses énigmatiques et esthétiques qui, haut perchées, ne sont pas déchiffrables au premier instant. Leurs sources d'inspiration, qui font partie du patrimoine de la Ville d'Aigle, seront présentes à certains endroits du site et fonctionneront comme catalyseurs permettant un lien entre leur réalité et leur interprétation. Nous proposons par exemple d'intégrer ces images, (d'une taille A 0, soit 1181 X 841 cm) dans les vitrages du rez-de-chaussée de l'hôtel de Ville.

La place un jour de marché



La place un jour de marché de Noël



La place un jour de festival

